

Université de Strasbourg

FACULTE DE PHILOSOPHIE

DISPOSITIF DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EN PÉRIODE DE CONFINEMENT SANITAIRE

Mise à jour du 2 novembre 2020

(Publiée sur le site philo.unistra.fr. Mises à jour à suivre.)

Situation : confinement sanitaire en raison de l'épidémie de Covid-19

La Faculté de philosophie adapte son fonctionnement au confinement sanitaire national, à compter du 30 octobre et jusqu'au 1^{er} décembre 2020. Le but est de réduire les contacts et rencontres physiques afin de contribuer au maximum à l'effort qu'exige le contrôle de l'épidémie.

L'activité des personnels enseignants et enseignants-chercheurs est basculée en télétravail et travail à domicile. Les enseignements et le suivi pédagogique sont assurés en « distanciel », selon le cadrage général indiqué ci-dessous.

L'activité du personnel administratif est maintenu provisoirement en « présentiel » pour la semaine du 2 novembre, avant de basculer le plus tôt possible en télétravail. *Dès la semaine du 2 novembre, le secrétariat ne reçoit plus physiquement les étudiants.* Il assure la continuité du service public par les moyens de télécommunications (téléphone, mail).

La situation de la Faculté est donc celle d'une fermeture de l'accueil physique du public, qu'il s'agisse des cours, des examens ou de l'administration.

Déroulement de la fin du semestre et valeur du diplôme

Les maquettes de diplômes impliquent d'emblée une part de travail des étudiants par leur présence dans les cours et une part de travail personnel. Cette dernière a toujours été très importante en philosophie, et constitue l'un des piliers de la valeur des diplômes dans cette discipline. Le passage en « distanciel », s'il constitue une dégradation de la relation pédagogique vivante du « présentiel » – lequel reste la référence –, n'altérera néanmoins pas fondamentalement la qualité des études. *La Faculté garantit aux étudiants que la valeur du diplôme restera de même niveau qu'en temps normal.*

Continuité pédagogique et outils numériques

La période de confinement intervenant cette année dès le premier semestre, le recours aux outils numériques permettant la poursuite des activités pédagogiques sera étendu par rapport à la première période de confinement qui avait eu lieu seulement au second semestre de l'an dernier.

Les diverses communications et outils numériques (mails, sites internet, visio-conférences, plates-formes pédagogiques, etc.) utilisés dans le cadre de l'activité universitaire seront exclusivement institutionnels :

- en particulier, seules seront utilisées les adresses mails de l'Université (@etu.unistra pour les étudiants, @unistra pour les personnels) à l'exclusion absolue des adresses mails gérées par des sociétés privées, dont la plupart captent les contenus des mails et les données personnelles. *Il importe de protéger tout particulièrement les jeunes générations contre la captation invisible de leurs données personnelles.* Les communications des examens, des notes, des appréciations sur les travaux, etc., ne doivent pas être saisies par des opérateurs privés.

- Les visio-conférences se feront par les outils mis à disposition de l'Université, notamment BBB. L'environnement numérique de travail (Ernest, avec Moodle) est la plate-forme pédagogique de référence. Aucune plate-forme non homologuée par l'Université ne doit être utilisée.

- *Les contenus des cours des enseignants appartiennent aux enseignants*, qu'ils soient déposés dans des enregistrements audio ou audio-visuel, dans des documents de traitement de textes, des documents en pdf, etc. : nul ne peut les diffuser sur internet (page Face Book, site personnel, etc.), sauf si une autorisation expresse a été donnée par les enseignants qui en sont les auteurs. En l'absence de précision supplémentaire, tous ces cours et documents tombent sous la législation du droit d'auteur, et doivent être cités de manière référencée, en indiquant leur auteur, leur titre, leur lieu (Université de Strasbourg) et l'année de leur parution ou de leur mise à disposition.

- On rappelle que *nul ne peut être enregistré à son insu et sans son consentement. Ce point reste valable pour les visio-conférences en direct.*

Enseignements durant la période de confinement

L'équipe pédagogique réunie dans le Département de philosophie a opté pour un dispositif souple, modulé selon les choix pédagogiques de chaque enseignant.

En conséquence, la Faculté de philosophie n'impose pas que les cours en présentiel soit remplacés systématiquement en visio-conférence selon une périodicité et une durée strictement égale au planning des cours prévus en période normale (cours en présence). En effet, certains étudiants ont un accès difficile à internet ou n'ont pas d'ordinateur suffisamment récent pour supporter des logiciels sophistiqués et en évolution constante. Un panachage de transmission de documents écrits et de rendez-vous en visio-conférences (pour des cours complets, ou des questions) dans les créneaux prévus initialement dans l'emploi du temps peut être bien plus utile et efficace que des visio-conférences systématiques. Les enseignements seront donc remplacés par différents moyens, combinés selon leur pertinence pédagogique par les enseignants (liste minimale) :

- envoi de cours rédigés, sous format pdf ; la transmission se fait par mail, ou sur Moodle ;

- enregistrements sonores des cours, mis sur Moodle ou dans POD ;

- visio-conférences sur BBB pour délivrer le cours ou pour échanger des questions réponses ;

- échanges personnalisés par mail ou par BBB ;

- etc.

Chaque enseignant adressera pour chacun de ses modules d'enseignement (identifié par le code du module) un mail collectif aux étudiants inscrits dans le module (via la liste administrative d'adresses mails @etu.unistra qui leur aura été fournie par le secrétariat), leur précisant la combinaison qu'il adopte pour la continuité pédagogique. La bonne harmonisation de tous ces choix individuels sera supervisée par chaque responsable de diplôme. Le secrétariat tiendra à jour un tableau récapitulant module par module le dispositif mis en œuvre par les enseignants. Ce tableau sera affiché sur le site philo.unistra.fr, et actualisé si nécessaire au fil des semaines.

En cas de difficulté, les étudiants s'adressent dans les meilleurs délais à l'enseignant concerné, ainsi qu'au responsable du diplôme. Dans un contexte d'interactions réduites, les étudiants doivent pouvoir poser à leur enseignant toute question utile, sur les contenus ou sur les exercices, comme ils le feraient en cours. Il appartient à l'enseignant de leur répondre dans des délais raisonnables et à l'intérieur des heures classiques de travail, pour assurer une communication efficace.

Évaluations durant la période de confinement : nature des épreuves

Conformément à ce qui a été anticipé par la Faculté de philosophie, toutes les épreuves deviennent des devoirs à la maison (voir les MECC sur le site, affichés depuis le début de l'année universitaire).

Les devoirs surveillés seront ainsi des devoirs faits à la maison, dans un temps imparti qui sera précisé.

Les oraux seront aussi remplacés par des devoirs à la maison, car l'expérience de l'année 2019-2020 nous a appris que les étudiants étaient dans des situations très inégales lors des oraux en visio-conférence (difficultés de connexion, incidents numériques, etc., entraînant des altérations de l'examen).

Nota bene : quand un oral est remplacé par un écrit, l'écrit voit ses dimensions et sa nature fixées en prenant *comme référence* les dimensions d'un oral. Il ne s'agit pas de devoirs de longue haleine. *Chaque enseignant précise ses attentes dans le document portant le sujet lui-même* : 1. nature du travail demandé, 2. nombre de pages (indiquer un nombre minimal et un nombre maximal de pages), 3. mode de rendu (voir ci-dessous).

Évaluations, suite : mode de communication des sujets

L'envoi aux étudiants des sujets des travaux à réaliser pour valider les UE sera fait exclusivement par le secrétariat. Cette procédure est indispensable pour réussir à atteindre tous les étudiants inscrits dans un module, y compris ceux dont l'inscription est plus complexe (étudiants en échange international, par exemple). L'envoi sera fait systématiquement aux adresses etu.unistra des étudiants, avec l'enseignant en copie.

Le plus grand soin doit être apporté à ces questions matérielles de diffusion, afin de ne pas oublier une personne et ne pas créer d'inégalité involontaire de traitement entre les étudiants. En cas de doute, le secrétariat sera disponible pour toutes les vérifications nécessaires.

Évaluation, suite et fin : mode de remise des devoirs rédigés

Les étudiants remettent leur devoir selon les indications qui leur auront été données par les enseignants dans le document portant le sujet.

Cette remise peut se faire selon l'une ou plusieurs des voies suivantes *choisies par les enseignants* :

- en version électronique (au format pdf, traitement de texte, etc., imposé par l'enseignant) :

- sur Moodle ;

- par mail ;

- en version imprimée :

- par la poste, au nom de l'enseignant.e, Faculté de philosophie, 7, rue de l'Université, 67000 Strasbourg (bien préciser *sur la copie toutes les informations nécessaires*) ;

- par dépôt direct dans la boîte aux lettres de la Faculté, au niveau de l'entrée du 7, rue de l'Université, dans le respect des autorisations de déplacements.

Aide entre étudiant.es

On rappelle que les étudiants ont été encouragés en début d'année par la Faculté à former de petites cellules de solidarité entre étudiants, en prévision de la fermeture de l'université. Ces cellules sont de pleine actualité. La solidarité inter-étudiante est primordiale pour passer au mieux cette fin de semestre.

Dans le même ordre d'actions, l'Amicale des étudiants de philosophie a réaffirmé son soutien et sa disponibilité pour aider au mieux les étudiants qui en auraient besoin.

Aide de l'Université

Les besoins en ordinateur que pourraient rencontrer les étudiants ne peuvent pas être pris en charge par la Faculté de philosophie. Comme l'an dernier, l'action spécifique de soutien sur ce point, si elle devait avoir lieu, se situerait au niveau central, sous la responsabilité du Vice-Président Formation (voir le site unistra.fr). Mais le confinement actuel implique de maintenir ouvertes les salles informatiques et les bibliothèques, qui seront accessibles sur rendez-vous, ce qui aura pour conséquence probable qu'il n'y aura sans doute pas de fourniture d'ordinateur.

La Faculté de philosophie ne possède ni salle informatique ni bibliothèque. Les solutions d'accueil en salles informatiques et bibliothèques doivent être repérées sur le site unistra.fr.

Mise à jour des présentes dispositions et publication

La Faculté de philosophie adaptera les présentes dispositions dans le cas où elles ne seraient plus conformes aux décrets et instructions reçues du ministère de tutelle et de la présidence de l'Université de Strasbourg.

Le présent document et ses mises à jour seront consultables en permanence sur le site philo.unistra.fr.